

Accord JO Paris 2024 sur le travail de nuit :



Victoire de SUD, Orange Condamnée

A l'été 2024, et alors que la seule CFE/CGC signe un accord médiocre sur les modalités d'accompagnement des volontaires pour la « TEAM JOP 2024 », le syndicat SUD conteste notamment deux mesures : les aggravations de temps de trajet et les compensations au travail de nuit. Il saisit la justice en septembre 2024 sur le non-respect des accords déjà en vigueur dans le groupe sur ce deuxième point.

Le jugement rendu ce 7 octobre par le tribunal de Nanterre condamne Orange et l'enjoint à verser aux salarié·e·s concerné·e·s par du travail de nuit le différentiel entre la majoration de 15% prévue dans l'accord JOP et celle de 50 à 110% fixée par les accords 35h de 2000 et de branche de 2003 : cette régularisation sera automatique.

En ce qui concerne les aggravations de temps de trajet, chaque salarié·e lésé·e par les mesures dérisoires de compensation prévue par l'accord JOP2024 peut saisir les prudhommes pour obtenir réparation.

Quelles leçons tirer de cette histoire ?

Orange n'hésite pas à bafouer les règles, textes et accords.

Certains syndicats n'hésitent pas à signer des accords qui vont à l'encontre des intérêts des personnels

SUD n'hésite pas, et n'hésitera pas à continuer de défendre les SEULS intérêts des salarié·e·s d'Orange.

Les salarié·e·s d'Orange ne doivent pas hésiter à se mobiliser pour faire respecter leurs droits et en acquérir de nouveaux.

<https://orange.sudptt.org>

SUD Solidaires
PTT

#JEVOTESUD